

IA-IPR
Affaire suivie par :
Albin Cattiaux
Doyen des IA-IPR
Mél : ce.ipr@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 18 mars 2021

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les stagiaires,
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Entretien professionnel des lauréats de la session 2020
Références : arrêté du 18 août 2020 et Bo n°49 du 24 décembre 2020.

Les lauréats des sessions 2020 des concours des corps enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale **dont les épreuves orales n'ont pu être organisées** du fait de la crise sanitaire ont fait l'objet d'une admission sur la base des seules épreuves écrites. Pour ces lauréats de la session 2020, la procédure de titularisation est adaptée avec la création d'un entretien professionnel qui interviendra en complément des modalités habituelles d'évaluation.

Déroulé de l'entretien professionnel

Dans le BO n°49 du 24 décembre 2020 a été publiée la fiche d'évaluation¹ qui va servir de base aux échanges lors de cet oral, qui se composera de deux temps :

1. Pendant 10 minutes, l'enseignant stagiaire va présenter une situation professionnelle personnelle vécue pendant l'année scolaire en cours.

Cette présentation peut s'appuyer sur une séquence, une séance pédagogique ou un évènement qui a conduit le stagiaire à mettre en œuvre des qualités pédagogiques, didactiques et de gestion éducative d'une classe ou d'un groupe d'élèves. Le stagiaire est invité à indiquer les ressources qu'il a mobilisées pour ce faire (compétences et connaissances acquises par la formation, réflexion personnelle, conseils de son tuteur, de ses pairs, de sa hiérarchie, etc.) et les leçons qu'il tire de cette expérience pour sa pratique professionnelle. La situation professionnelle peut être présentée comme positive ou négative, mais il importe que l'exposé du stagiaire traduise sa capacité de réaction et de réflexion sur l'exercice de son métier.

Le stagiaire va donc devoir tout d'abord choisir un moment ou une activité qui lui semble intéressant, parce que cette situation a été pour lui un moment clé, source d'apprentissage et de construction de gestes professionnels. Puis, une fois le choix opéré, il lui faudra être capable de le présenter et de le problématiser. Enfin, il est attendu qu'il soit en mesure d'explicitier ce choix pour son oral de titularisation : qu'est-ce qui fait la singularité de ce moment ? Qu'en a-t-il appris, en termes de développement de compétences professionnelles ? En quoi ce moment a-t-il été formateur pour lui, pour accompagner encore mieux les élèves qui lui sont confiés ? Vers qui s'est-il tourné et qu'est-ce qui lui a été utile, à ce moment-là, pour l'aider à trouver des réponses ? À construire sa réflexion ?

Les attendus de ce premier moment :

Pendant cette première partie, le stagiaire va être évalué, au regard du référentiel de compétences, sur la pertinence des choix qu'il a opérés, sur la qualité de son analyse réflexive, et sur sa capacité à s'exprimer à l'oral, de façon claire, dans le respect du temps imparti, et en adoptant une posture professionnelle.

¹ Fiche d'évaluation en annexe de ce courrier.

2. Pendant 20 minutes, le stagiaire va échanger avec les deux membres de la commission, qui sera composée d'un IA-IPR et d'un enseignant du même grade que lui ou un personnel de direction.

Cet échange va s'appuyer sur la présentation faite par le stagiaire. Il permettra de pouvoir approfondir un aspect que le jury souhaite voir éclairé ; d'explicitier le lien entre le travail présenté et les textes réglementaires (programmes, socle commun, CECRL) ; faire appel aux contenus des disciplines, issus de la culture de celles-ci, ou aux éléments réglementaires et institutionnels (droits et devoirs du fonctionnaire, valeurs de la République, ...). Il ne s'agit pas de soumettre le stagiaire à un interrogatoire sur toutes ces notions de façon exhaustive, ni de remplacer l'oral de concours que le stagiaire n'a pas pu passer, mais bien d'évaluer la qualité de l'échange et de l'argumentation d'un fonctionnaire enseignant stagiaire, après 6 mois d'exercice, et sa capacité d'analyse et de réflexivité au regard du référentiel de compétences.

Aucun support, de quelque nature que ce soit, ne peut être utilisé par le stagiaire durant son audition par la commission d'entretien professionnel. Il en est ainsi des notes personnelles du stagiaire.

Résultat

La grille du BO offre une liste de 7 items qui seront renseignés par les membres de la commission à l'issue de la prestation du stagiaire, et qui leur permettront de statuer sur un avis final : Favorable, Défavorable ou Réservé. Une appréciation littérale motivera et explicitera cet avis.

Cet avis sera transmis au jury académique de titularisation. Le fonctionnaire stagiaire pourra avoir accès, à sa demande, à l'avis de la commission.

Comment se préparer à cet oral ? Quel rôle pour le tuteur terrain ?

Le tuteur peut accompagner le stagiaire le cas échéant dans le choix de la situation professionnelle qu'il fera, et l'éclairer au niveau des attendus sur lesquels il va être évalué. Pour ce qui est de la formation à la démarche, c'est en favorisant des moments de retours réflexifs sur ses pratiques, lors des entretiens après les visites de classe, ou des échanges réguliers avec lui, qu'il habituera le mieux le stagiaire à développer ses compétences de capacité réflexive qui seront évaluées lors de l'oral de titularisation.

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités



Valérie CABUIL